

statistiques relatives au nombre des chômeurs, on veut dissimuler la gravité de la situation. Hier, sauf erreur, le ministère de la Main-d'œuvre, la Commission d'assurance-chômage et le Bureau fédéral de la statistique, tous trois organismes du gouvernement, ont publié séparément des statistiques différentes. A vrai dire, je crois que tous trois ont sous-estimé, délibérément ou accidentellement, le nombre des chômeurs au pays. Je ne dis cela que pour contrebalancer ce que le ministre du Travail a déjà dit quand on a cité des chiffres inexacts...

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois comprendre que nous examinons l'article 6. J'espère que nous ne ressassons pas le débat d'hier sur le budget.

M. le président: La présidence écoutait le député de Skeena. J'ai pensé qu'il avait l'intention de relier très rapidement ses premières remarques à l'article 6.

M. Howard (Skeena): Je ne crois pas que le président du Conseil du Trésor se trompe. Il a raison. Nous examinons l'article 6. Je vous l'ai moi-même entendu dire, monsieur le président. J'aurais cru que le gouvernement aurait manifesté une certaine préoccupation pour le chômage en invoquant les dispositions de cet article. Je crois que mes remarques ne sont pas hors de propos. Permettez-moi de lire l'article. Il stipule:

Le ministre de l'Environnement... doit

a) amorcer, recommander et entreprendre des programmes qui sont conçus pour favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs ou de normes relatifs à la qualité de l'environnement ou à la lutte contre la pollution, et coordonner les programmes du gouvernement du Canada dans ce domaine;

Ces activités sont sûrement assez étendues pour nous permettre de rattacher de nouvelles entreprises semblables au fait que nous avons le chômage le plus aigu qu'ait connu le pays depuis nombre d'années. Il est manifeste, du fait que le président du Conseil du Trésor s'oppose à la tournure de mes observations, que le gouvernement n'y a pas assez réfléchi. Je prétends que ce devrait être un aspect de l'activité du gouvernement; autrement dit, les efforts tentés pour contrôler la pollution devraient aussi servir à créer des emplois. Cela pourrait se faire en vertu du présent article. Nous pourrions sauver notre milieu et, en même temps, sauver nos gens. Personne, sûrement, du côté du gouvernement ne s'opposerait à ce que je préconise un programme semblable, même si le président du Conseil du Trésor semble douter que l'application de cet article puisse avoir les effets que je prévois.

Je le répète, bien des gens ne sont pas compris dans les statistiques sur le chômage même si, de fait, ils sont chômeurs. On m'a cité des chiffres...

M. le président: Je signalerai au député, en toute déférence, que je l'ai écouté expliquer comment il se propose de relier ses observations à l'article 6. Je lui accorde le bénéfice du doute parce que j'ai cru qu'il existait un certain lien, mais je voudrais lui faire remarquer qu'il ne devrait pas trop s'écarter de cette fine marge de pertinence.

M. Howard (Skeena): J'admire vivement vos directives sur la façon d'appliquer le Règlement, monsieur le prési-

dent, mais j'ai entendu dire qu'il y avait de 75,000 à 100,000 personnes qui entreprennent des cours de recyclage sous l'égide du ministère de la Main-d'œuvre. Elles le font dans l'espoir d'apprendre un nouveau métier, afin de mieux s'adapter et de se trouver un emploi dans nos cadres économiques. Je prétends qu'il s'agit d'un domaine d'activité valable, c'est-à-dire la formation de nos gens pour les préparer à travailler à la lutte contre la pollution et à aider à sauver notre environnement. En toute déférence, monsieur le président, je ne pense pas qu'il y ait de fine marge ou que mes propos sont incompatibles avec les dispositions de l'article 6.

Je rappelle cet article qui déclare que le ministre de l'Environnement doit amorcer, recommander et entreprendre des programmes relatifs à la qualité de l'environnement ou à la lutte contre la pollution, et coopérer avec les gouvernements provinciaux ou leurs organismes, ou avec tous autres organismes ou associations qui poursuivent des fins semblables. Voilà donc une occasion pour le gouvernement de faire un travail valable dans le contrôle de l'environnement. C'est dans ce contexte que j'ai mentionné les nombreuses personnes qui suivent des cours de recyclage, en rappelant, par la même occasion, que le ministre du Travail avait oublié ces gens dans son explication des statistiques de l'assurance-chômage.

Que le comité me permette de lui dire que nous pourrions bien employer quelques Indiens dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux ont une meilleure expérience de la nature que beaucoup de citoyens. Après tout, les cours d'eau, les lacs et les forêts de notre pays constituent leur environnement. Nous pourrions entreprendre un excellent travail de contrôle de l'environnement à l'aide de travailleurs d'origine indienne. Leurs antécédents culturels les rendent aptes à comprendre facilement l'importance du contrôle de l'environnement. De surcroît, ce que les députés n'ignorent pas, le chômage est très élevé chez les Indiens. Permettez-moi de donner quelques chiffres, que je tire d'un recensement de la population indienne fait par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans la région du Pacifique pour l'année financière 1970-1971, juste l'hiver dernier. Il en ressort que pour l'Agence indienne de Fraser, dont le champ d'activité comprend la basse terre ferme remontant la vallée du Fraser, New Westminster et cette région-là, 19.3 p. 100 des Indiens faisant partie de l'effectif ouvrier étaient en chômage. Il y a un an de cela. Le gouvernement parle d'une moyenne nationale de 6 ou 6.2 p. 100; pourtant, il y a un an, le chômage dans la région desservie par une agence indienne en Colombie-Britannique était trois fois plus élevé. Sur la côte ouest, sauf erreur, dans la circonscription de mon honorable ami de Comox-Alberni, 25 p. 100 des Indiens de la vallée de la rivière Campbell étaient en chômage pendant ce même hiver.

• (12.30 p.m.)

Dans la circonscription de mon honorable ami de Kamloops-Cariboo, dans les secteurs desservis par les agences indiennes de Kamloops, Nicola et Lytton au centre de la